

Délibération n°2020.00064

Urbanisme - Participation financière de la ville de Mitry-Mory à la SEMMY pour la réalisation de 12 logements conventionnés sis 42 rue de la Commune de Paris

Séance du 30 juin 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 30

absents représentés : 3

absent non représenté : 0

L'an deux mille vingt, le 30 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 24 juin, s'est réuni à A l'Atalante - rue Jean Vigo à 19 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Malik GUEYE, Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Smain TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD (à partir de la délibération n°2020.00042), Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU (jusqu'à la délibération n°2020.00048), M. Michael VAQUETA, M. William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. Guy DARAGON donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Luc MARION donne pouvoir à Mme Mélanie ZEDE, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à M. Franck SUREAU (jusqu'à la délibération n°2020.00041), M. Laurent PRUGNEAU donne pouvoir à M. Gérard GAUTHIER (à partir de la délibération n°2020.00049)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie MOREL

Délibération n° 2020.00064

Urbanisme - Participation financière de la ville de Mitry-Mory à la SEMMY pour la réalisation de 12 logements conventionnés sis 42 rue de la Commune de Paris

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Marianne MARGATE, Adjointe au Maire, déléguée à l'Aménagement, à l'urbanisme et aux transports,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention d'intervention foncière entre la Ville de Mitry-Mory et l'EPFIF signée le 20 juillet 2007,

Vu l'arrêté d'autorisation de permis de construire n°7729418 00047, pris par Madame le Maire de Mitry-Mory le 4 décembre 2018,

Vu les deux décisions de financement n° 2018DD07700222 et 2018DD07700223 accordées par la DDT de Seine-et-Marne les 19 et 28 décembre 2018,

Vu l'avis de la DNID en date du 20 avril 2020, validation le prix d'acquisition d'un montant total de 381 694 euros,

Considérant que le projet de réalisation des 12 logements locatifs conventionnés est situé dans le périmètre d'intervention foncière de l'EPFIF,

Considérant que l'EPFIF s'est rendu propriétaire des terrains d'assiette nécessaire à la construction de ces 12 logements locatifs conventionnés,

Considérant que le projet répond à l'objectif de 30 % de logements sociaux prévus dans la convention avec l'EPFIF,

Considérant que la SEMMY s'est porté acquéreur auprès de l'EPFIF des parcelles cadastrées AY360 et 361 en octobre 2019,

Considérant que la SEMMY a sollicité une participation financière de la ville de Mitry-Mory d'un montant de 195 854 euros afin d'équilibrer le plan de financement de cette opération en date du 3 juin 2020,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	33
POUR :	27 Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Smain TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA

CONTRE :	6 M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA, M. William GALLÉ
-----------------	--

OCTROIE à la SEMMY une participation financière d'un montant de 195 854 euros pour équilibrer le plan de financement de l'opération de construction de 12 logements locatifs conventionnés, sis 42 rue de la Commune de Paris,

DIT que les crédits seront gagés sur le budget communal,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.